

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**

Le 23 Juillet 2020 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 Juillet 2020, s'est assemblé en séance ordinaire au restaurant scolaire sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

**Etaient présents** : M René ROCUET, Maire ; MM. Et Mmes Jérôme GOURMELEN, Fanny CARRIE, Eric BERDER, Céline SIMONOU, Valérie MOREL, Serge SINOU, Adjoint  
Nathalie DROAL (arrivée à la question n°5), Gabrielle COSQUERIC, David GORAGUER, Catherine HECK, Henry MAYEUX, Jacqueline JEGOU, Christian PIERRE, Frédérique LE BIHAN, Bertrand LE PAPE, David ROLLAND, André GUILLOU, Catherine GARREAU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Jocelyne CAROFF, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : M. Yann HUBERT à M. Eric BERDER, Mme Hélène CUILHE à Mme Fanny CARRIE et M. Lionel PERRET à Mme Sophie BOYER.

**Secrétaire de séance** : Madame Gabrielle COSQUERIC

\*\*\*\*\*

### **1 - A : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Comme validé à la séance du 10 juillet dernier, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'approbation des procès-verbaux des 2 dernières séances :

- de la séance du 4 juillet 2020
- de la séance du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée les avis et remarques et soumet à l'approbation ces 2 documents.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les procès-verbaux tel que rédigés.

### **2 - A : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des finances, informe l'assemblée que le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est un rapport faisant état des orientations budgétaires de la commune, c'est-à-dire des investissements pluriannuels envisagés. Il aborde aussi la fiscalité locale et expose le contexte économique. Dans ce rapport, on trouve également un état de la structure et de la gestion de la dette.

Il rappelle que le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) s'appuie sur le ROB et permet aux conseillers de discuter des orientations qui seront dans le budget primitif et de les informer sur la situation financière de la commune et sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote, mais il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et obligatoire. Il apparaît dans le compte-rendu de séance.

La date limite d'adoption du budget primitif 2020 ayant été reportée au 31 juillet 2020 (au lieu du 15 ou 30 avril 2020 habituellement), l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) et de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est maintenue, mais le délai de deux mois maximum entre le DOB et le vote du budget est suspendu. Ces questions peuvent donc être légalement présentées lors de la séance consacrée au vote du budget.

Monsieur Jérôme GOURMELEN reprend les grandes lignes du document fourni à chaque membre du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la présente séance. (Document joint au procès-verbal).

Un accent particulier sera mis à la recherche d'économies d'énergie sur les bâtiments communaux

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette présentation.

### **3 - A : AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des finances propose au Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal et des budgets annexes de la manière suivante :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Excédent de fonctionnement 2019	635 458.44
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2019	635 458.44
Excédent d'investissement reporté 2019	357 561.54

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** la proposition par vote à mains-levées :

Votants : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 26
--------------	----------------	------------	-----------

#### **BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS**

Excédent de fonctionnement 2019	11 201.69
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2019	11 201.69
Excédent d'investissement reporté 2019	8 285.03

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** la proposition par vote à mains-levées :

Votants : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 26
--------------	----------------	------------	-----------

#### **BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS**

Excédent de fonctionnement 2019	490.35
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2019	0
Excédent d'investissement reporté 2019	26 462.02

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** la proposition par vote à mains-levées :

Votants : 25	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 25
--------------	----------------	------------	-----------

Mme Frédérique LE BIHAN ne prend pas part au vote car concernée personnellement par le sujet.

### **4 - A : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET CCAS**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des finances, informe l'assemblée que, conformément au code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS, il convient de prendre une délibération.

Monsieur Jérôme GOURMELEN propose d'allouer au CCAS pour 2020 un montant de 10 000 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2020.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le versement de la somme de 10 000 € du budget principal vers le budget C.C.A.S

Votants : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 26
--------------	----------------	------------	-----------

Arrivée de Madame Nathalie DROAL

### **5 - A : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

M. Jérôme GOURMELEN informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire COVID le délai légal de fixation des taux 2020 a été porté au 3 juillet. Compte-tenu de l'impossibilité de voter ces taux avant la date limite et, conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, les taux seront maintenus à l'identique.

Désignation	Taux pour l'année 2020
Taxe d'habitation	14.95
Taxe foncière (bâti)	16.09
Taxe foncière (non bâti)	47.33

Le projet de budget a été établi sur cette base.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette disposition.

### **6 - A : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

La Commission des Finances, réunie le 9 juillet 2020, a examiné le projet de Budget Primitif 2020 de la Commune.

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 402 690 € en section de fonctionnement et 2 834 980.81 € en section d'investissement.

Madame Sophie BOYER souhaite savoir si une négociation des honoraires a, ou sera, réalisée auprès du Maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de Mousterrann. Elle rappelle que Monsieur René ROCUET, sous la précédente municipalité, avait trouvé les honoraires indécents et s'était engagé à les négocier

Monsieur René ROCUET, répond que, le contrat ayant été signé, il n'est plus possible de négocier, d'autant que les travaux seront achevés prochainement.

Madame Sophie BOYER signale ne pas avoir vu de ligne budgétaire « Covid 19 » sur la proposition de budget, contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'une réunion de la précédente municipalité.

Monsieur René ROCUET confirme que cette ligne ne figure pas au budget et signale de pas en avoir connaissance. Il demande à Messieurs André GUILLOU et Michel GUILLOU d'apporter s'ils le souhaitent, des précisions à ce sujet.

Messieurs André GUILLOU et Michel GUILLOU disent ne pas avoir connaissance de la création d'une ligne COVID 19 sur le budget.

Monsieur Jérôme GOURMELEN informe qu'il en est de même en ce qui le concerne

Madame Sophie BOYER souligne le non-remplacement d'agents ayant mutés ou étant en arrêt.

Elle interroge sur le fonctionnement des services en soulignant le fait que Mr Jérôme GOURMELEN a précisé, dans sa présentation, le souhait d'un maintien des effectifs.

Elle souhaite également savoir ce qui a été prévu en matière de prime Covid pour les agents.

Monsieur René ROCUET fait remarquer que la municipalité a été élue il y a tout juste quelques jours et qu'à ce jour ces questions n'ont pas été abordées.

Madame Sophie BOYER en conclue à un refus d'attribution de prime Covid.

Madame Sophie BOYER fait remarquer que les dépenses de produits d'entretien sont en hausse ainsi que les frais de prestataires extérieurs pour l'entretien des bâtiments. Elle demande quelle logique il y a dans cela.

Messieurs René ROCUET et Jérôme GOURMELEN font remarquer que certains produits restent toujours à la charge de la commune.

Monsieur Michel GUILLOU abonde en ce sens et signale que, bien qu'il soit fait appel à des prestataires extérieurs, il n'en demeure pas moins que les agents assurent toujours une partie de l'entretien des locaux communaux.

Madame Sophie BOYER évoque l'idée de réduire le tarif appliqué pour le droit de place auprès des commerçants présents sur le marché. Cela pourrait être un geste auprès de professionnels ayant souffert de la crise sanitaire.

Monsieur René ROCUET prend note de cette suggestion.

Madame Sophie BOYER souhaite savoir sur quelles bases la somme de 30 000 € a été inscrite au budget en vue de la réhabilitation de la Maison Communale. Même question en ce qui concerne les 5 000 € pour la salle de motricité.

Monsieur René ROCUET précise que ce montant est une provision qui servira à lancer, avant la fin de l'année, les études nécessaires à la réhabilitation de la Maison Communale et la réalisation d'une salle de motricité.

Monsieur Michel GUILLOU souhaite obtenir des précisions au sujet des emprunts, notamment sur le détail du montant inscrit au budget.

Monsieur Jérôme GOURMELEN remercie pour cette question tout à fait justifiée et apporte les précisions demandées. Il informe que la commune est en attente d'une participation de la CCPF sur les travaux d'aménagement de la zone de loisirs de Moustierlann et que le montant de l'emprunt à réaliser pour ce programme pourrait être diminué d'autant.

Monsieur René ROCUET tient à préciser qu'il est important de tenir compte, cette année, de la date du vote de budget, juillet au lieu de mars/avril habituellement. Il faut donc être conscient qu'au moment du vote la moitié de l'année a déjà été réalisée.

Monsieur Michel GUILLOU ne croit pas à la baisse de la dette évoquée par Monsieur Jérôme GOURMELEN et se dit très inquiet sur le financement des 2 programmes nouvellement inscrits au budget (Maison Communale et salle de motricité).

Monsieur Jérôme GOURMELEN précise que des participations financières sont possibles dans le cadre des politiques d'économies d'énergie notamment.

Monsieur Michel GUILLOU informe que, pour ces raisons, il s'abstiendra sur le vote car la dette va forcément augmentée si les programmes prévus sont réalisés.

Monsieur Jérôme GOURMELEN précise que la commune n'empruntera, de toutes façons, pas autant que sur les 6 dernières années.

Monsieur André GUILLOU souligne que la commune a emprunté mais qu'il faut reconnaître qu'en face il y a eu des réalisations importantes.

Monsieur André GUILLOU fait remarquer qu'il n'a pas relevé de travaux sur la HDS dans la proposition de budget.

Monsieur René ROCUET intervient en précisant qu'il n'y a pas urgence contrairement à ce qui est dit.

Les 2 groupes d'opposition font remarquer que les problèmes sont réels et que de nombreux mails ont été adressés en mairie en ce sens.

Madame Sophie BOYER s'étonne que l'on parle de salle de motricité avant de réparer la HDS et trouve une incohérence vis-à-vis du principe de non-consommation du foncier repris par la majorité dans le cadre de la campagne électorale.

Monsieur René ROCUET précise que la salle de motricité ne sera pas grande consommatrice de foncier.

Madame Jocelyne CAROFF souhaite savoir si des aides sont prévues pour les particuliers ayant subis des dégâts sur leurs biens lors de campement de gens du voyage.

Monsieur René ROCUET rappelle que le problème des campements de gens du voyage est récurrent et qu'il doit être réglé dans le cadre de l'intercommunalité. Pour autant il a déjà pris contact avec un des riverains concernés.

Madame Jocelyne CAROFF fait remarquer que les gens du voyage sont présents 6 mois de l'année sur le territoire communal. Elle s'interroge de savoir si un budget « nettoyage » a été prévu.

Monsieur René ROCUET s'engage à relancer la CCPF sur la question des gens du voyage.

Madame Jocelyne CAROFF souhaite savoir si la salle de motricité sera accessible aux associations ou réservée à un usage uniquement scolaire.

Madame Céline SIMONOU précise qu'un accès direct par le parking est prévu et qu'il sera donc possible d'envisager des créneaux d'utilisation par les associations.

Monsieur André GUILLOU souligne que cette salle faisait partie des projets 2014 mais qu'en raison de la baisse des dotations la municipalité a dû renoncer à cette réalisation.

Madame Sophie BOYER souhaite savoir si un délai est à prévoir entre la fin des travaux à Mousterland et l'utilisation du terrain synthétique.

Monsieur René ROCUET informe qu'il n'y a pas de délai à respecter techniquement et qu'une utilisation du terrain synthétique sera possible dès janvier 2021.

Monsieur André GUILLOU souhaite savoir si une plainte a été déposée dans le cadre du campement des gens du voyage sur le terrain de Kerdelec.

Monsieur René ROCUET répond qu'à ce jour cela n'a pas été fait mais qu'une plainte sera déposée prochainement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN et délibéré, décide, après un vote à mains-levées

**D'ADOPTER** le budget primitif 2020 de l'atelier-relais tel que présenté selon la répartition des voix suivantes :

Votants : 27	Abstention : 5	Contre : 3	Pour : 19
--------------	----------------	------------	-----------

**7 - A : BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'ATELIER-RELAIS**

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 179 € en section de fonctionnement et à 19 486.72 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN et délibéré, décide, après un vote à mains-levées

**D'ADOPTER** le budget primitif 2020 de l'atelier-relais tel que présenté.

Votants : 27	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 27
--------------	----------------	------------	-----------

**8 - A : BUDGET PRIMITIF 2020 DU COMMERCE RELAIS**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, adjoint en charge des finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 200 € en section de fonctionnement et à 26 462.02 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN et délibéré, décide, après un vote à mains-levées

**D'ADOPTER** le budget primitif 2020 du commerce relais tel que présenté.

Votants : 26	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 26
--------------	----------------	------------	-----------

(Mme Frédérique LE BIHAN ne prend pas part au vote car concernée personnellement par le sujet)

**9 - A : INFORMATIONS DIVERSES**

 Dates à retenir

➤ C.C.A.S

✓ Mardi 28 juillet 2020 à 20 heures

➤ Conseil Municipal

✓ Jeudi 27 août 2020 à 20 heures

✓ Jeudi 24 septembre 2020 à 20 heures

La séance est levée à 22 h et ont signé les membres présents.